



Opposition sur chèque envoyer par huissier

Par **alléluiah**, le **03/06/2016** à **13:20**

bonjour

lorsqu'un huissier envoie n chèque à quelq'un mais q'il l'a envoyer à l'ancienne adresse le chèque n'étant pas revenu à l'huissier le chèque est donc perdu.

l'huissier va faire opposition à ce chèque mais sous combien de jours en général est enregistré une opposition?

est ce que l'huissier refait aussitôt un chèque ou bien il attend l'enregistrement de l'opposition au chèque?

est ce que l'huissier peut faire des virements sur compte bancaire si on lui donne son RIB?

merci